



Délibération du Conseil Municipal Séance du 27 janvier 2025

L'an 2025, le vingt-sept janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 7

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
21/01/2025

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, Mme SORBIER Chloé

Absents excusés :

M. MONCHAUX Eric donne pouvoir à M. BOEUF Alain,
M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal,
Mme PEDRON Nathalie donne pouvoir à Mme GADY Sarah,
Mme TERRIER Sandra donne pouvoir à Mme MARET Chantal

Absent :

M. LUCOT Pierre,

Secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

Objet : Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation du CLAS au pôle scolaire de Saulon-la-Chapelle (Délibération n° 2025-05)

La Communauté de Communes organise au titre de sa compétence "Enfance-Jeunesse" l'accompagnement à la scolarité d'élève d'âge élémentaire en difficulté d'apprentissage, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif, il convient de mettre à disposition des locaux scolaires.

Une convention, précisant les horaires d'occupation des lieux, le nombre de salles utilisées, les espaces communs occupés a été établie par la Communauté de Communes.

La durée de la mise à disposition est liée à l'année scolaire 2024-2025, renouvelable tacitement tant que les accueils seront organisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve la mise à disposition de locaux scolaires pour des activités d'accompagnement scolaire pour l'année 2024-2025.
- autorise le Maire à signer la convention présentée par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 021-212105852-20250127-2025_05-DE

S²LO

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT